



## Assemblée des Français de l'étranger

26<sup>ème</sup> Session - Mars 2017

### **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

**Président** : Bruno DELL'AQUILA  
**Vice-président** : Gérard BENICHOU

#### **MEMBRES ÉLUS**

M. BERTE Jean-François  
M. HASNAOUI Fwad  
Mme LAVERGNE Cécile  
M. MAINGUY Jean-Louis  
Mme MARTIN Catya  
M. OUEDRAOGO Ousmane  
M. PARTY Geoffrey  
Mme PRATO Régine  
M. REGNARD Damien  
M. SENAC Gérard  
M. SEROL Hervé

#### **Rapporteurs thématiques**

M. BERTE Jean-François  
M. PARTY Geoffrey  
Mme. MARTIN Catya  
M. SEROL Hervé

## **SOMMAIRE**

- 1- **Audition de M. Eric LAVERTU .....3**
- 2- **Audition du Général Dominique TRINQUAND .....4-7**
- 3- **Audition de Madame Nathalie FAUSSAT, Directeur du FGTI.....8-9**
- 4- **Sécurité des groupes français implantés à l'étranger – Dispositif mis en place par le Groupe Bolloré au profit de ses personnels à l'étranger.....10-12**
- 5- **Mission Gallice Group à travers le monde, sécurité/sûreté des entreprises et des personnes – Carte « des risques » dans le monde.....13-15**
- 6- **Rôle des médias dans les pays en guerre ou en conflit – Relation entre information et sécurité de nos concitoyens.....16-17**
- 7- **Entrevue avec Monsieur Arnaud DANJEAN .....18**

## **Synthèse des travaux de la Commission Session de Mars 2017**

## **I / Audition de M. Eric Lavertu**

**Invité : M. Eric LAVERTU, directeur adjoint du centre de crise et de soutien du ministère des affaires étrangères et du développement international**

**Rapporteur : M. Bruno DELL'AQUILA**

Le Directeur adjoint du Centre de Crise et de Soutien (CdCS) a longuement évoqué la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV) créée et pilotée par le CdCS depuis sa création après les attentats de 2015 en raison de son expertise reconnue.

La mise en place des procédures interministérielles de la CIAV - chargée du contact, de la relation avec les victimes et également de leur suivi - est un travail très lourd qui a nécessité un accroissement substantiel en personnels. Ce travail a des retombées très positives, aussi bien pour le CdCS que pour les postes.

La relative stabilité des dangers et des situations difficiles dans le monde a permis d'insister ces derniers mois sur la formation et la préparation des postes en réalisant des rappels de procédures et des exercices réalistes, mais aussi en pratiquant des formations plus ciblées dans des postes dits d'appuis régionaux ayant vocation à être déployés très rapidement dans l'attente de renforts venus de France.

Les exercices de crise, réalisés selon des scénarios variés, réalistes et adaptés aux postes, mettent en jeu une équipe du CdCS, l'ambassadeur et son équipe et permettent la gestion de la crise elle-même et celle des interlocuteurs locaux ainsi que la mise à jour des plans de sécurité.

Le CdCS demande aux postes concernés que les Conseillers Consulaires soient systématiquement conviés en qualité d'observateurs lors de ces exercices.

Concernant ARIANE, il est à noter que si les entreprises ont parfaitement intégré cet outil, il n'en va pas de même pour les particuliers et le CdCS en étudie une version améliorée afin d'en faciliter l'utilisation.

Au total, le CdCS prépare en permanence le futur en améliorant les procédures et les formations, y compris dans des pays considérés comme sûrs jusqu'alors (Union Européenne, Etats-Unis) mais aussi en anticipant sur les risques potentiels : accidents collectifs (notamment depuis l'apparition de bateaux de croisière de très forte capacité), catastrophes naturelles.



La cause en a été la politique américaine désastreuse qui a consisté après 2003 à éliminer la colonne vertébrale du pays (le parti Baas) permettant aux salafistes d'utiliser l'aspect religieux pour faire monter en puissance les mouvements islamistes précédemment financés par l'Arabie Saoudite. On a ainsi pu dire que les américains avaient gagné la bataille mais perdu la guerre.

En Libye il en va de même, et si la guerre était justifiée, il n'y a pas eu de service « après-vente » et notamment pas d'organisation de l'Armée de terre, laissant ainsi les milices préexistantes prospérer et contribuer au désordre, aboutissant à la situation paradoxale actuelle d'un gouvernement sans aucun pouvoir en face du maréchal Haftar dans l'est du pays, disposant d'une armée, du pétrole et de beaucoup d'argent.

Au Cameroun et au Nigéria, depuis les années 70, les mouvements à l'origine de Boko Haram, ont pu prospérer sur le terreau de l'abandon par les pouvoirs centraux de zones excentrées et du financement d'écoles Coraniques par l'Arabie Saoudite au Nigéria, au sud Niger, au Nord Cameroun et au lac Tchad.

Les opérations militaires françaises sont dorénavant les précurseurs des actions de l'ONU ou de l'OUA en raison de notre réactivité, de notre connaissance du terrain et du pré positionnement de nos forces sur des bases de stationnement (Afrique de l'Ouest, Afrique Centrale et Afrique Orientale) ou N'Djamena qui est une base opérationnelle.

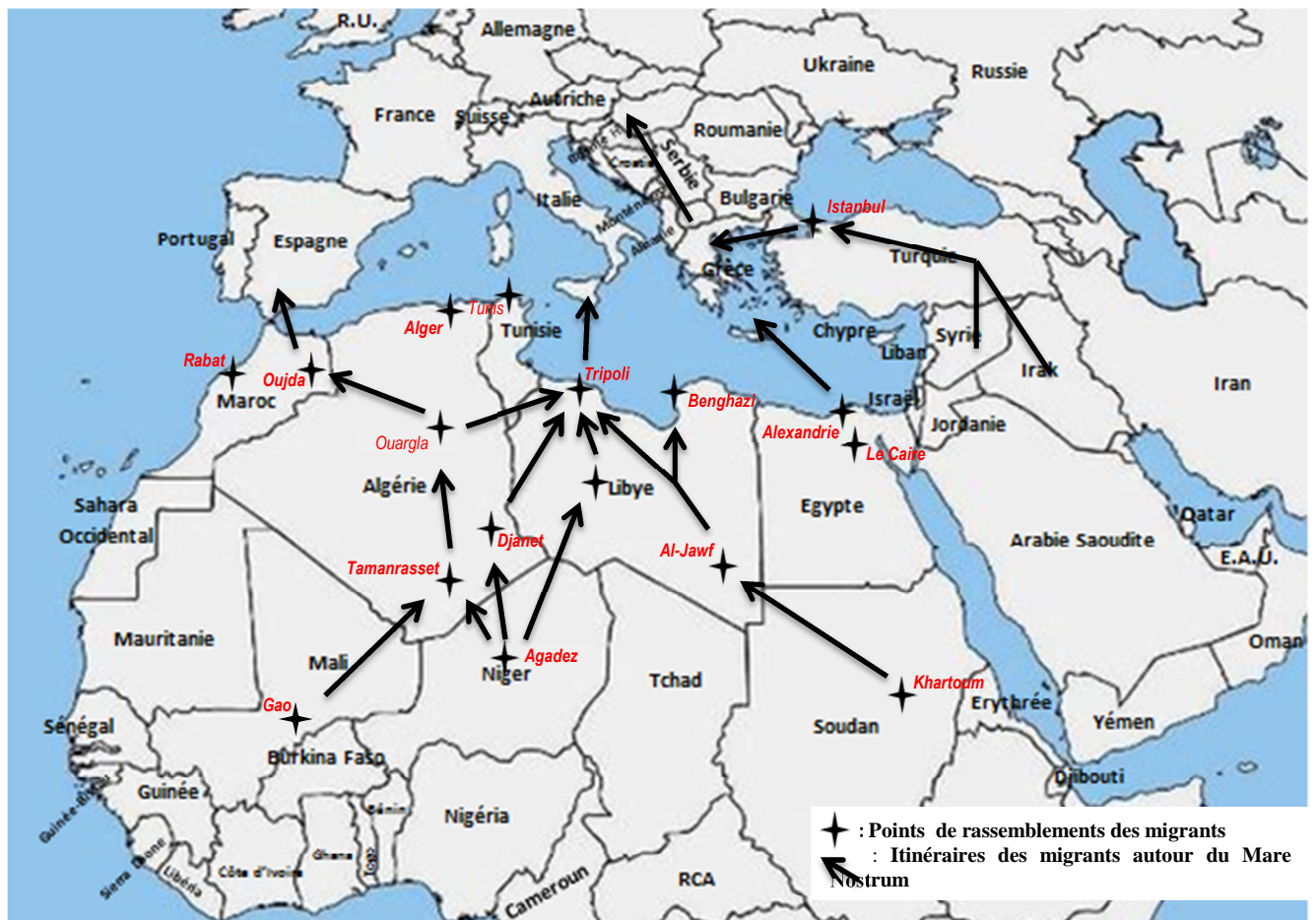
Cette capacité militaire se trouve donc être un point fort de notre dispositif diplomatique dans le monde. Il est à espérer que le simple arrêt de la diminution des effectifs des forces armées - et non un accroissement réel - nous permette de rester à niveau afin de pouvoir répondre à toutes les sollicitations du politique.

Au Mali, L'opération réalisée en 2013 en urgence par un tout petit nombre (150) de militaires des Forces Spéciales françaises a permis de stopper net l'offensive vers Bamako. L'opération Barkhane qui se déroule dorénavant sur 5 pays et des distances considérables fait appel à notre capacité de mobilité et est épaulée désormais par un appui allemand et américain.

Les autres opérations :

- Chammal au Moyen-Orient ou nous sommes clairement en 2<sup>ème</sup> rideau
- Sophia en méditerranée centrale
- Sentinelle sur le territoire national.

## 2 – Les Flux migratoires



Ils ne sont pas l'apanage de la région méditerranéenne centrale (65 millions de personnes dans le monde) et dus non seulement aux situations de guerre (Syrie, Irak), mais aussi aux problèmes démographiques et économiques (Afrique sub-saharienne, Afrique de l'est).

L'Europe, riche et stable attire la pauvreté et l'instabilité.

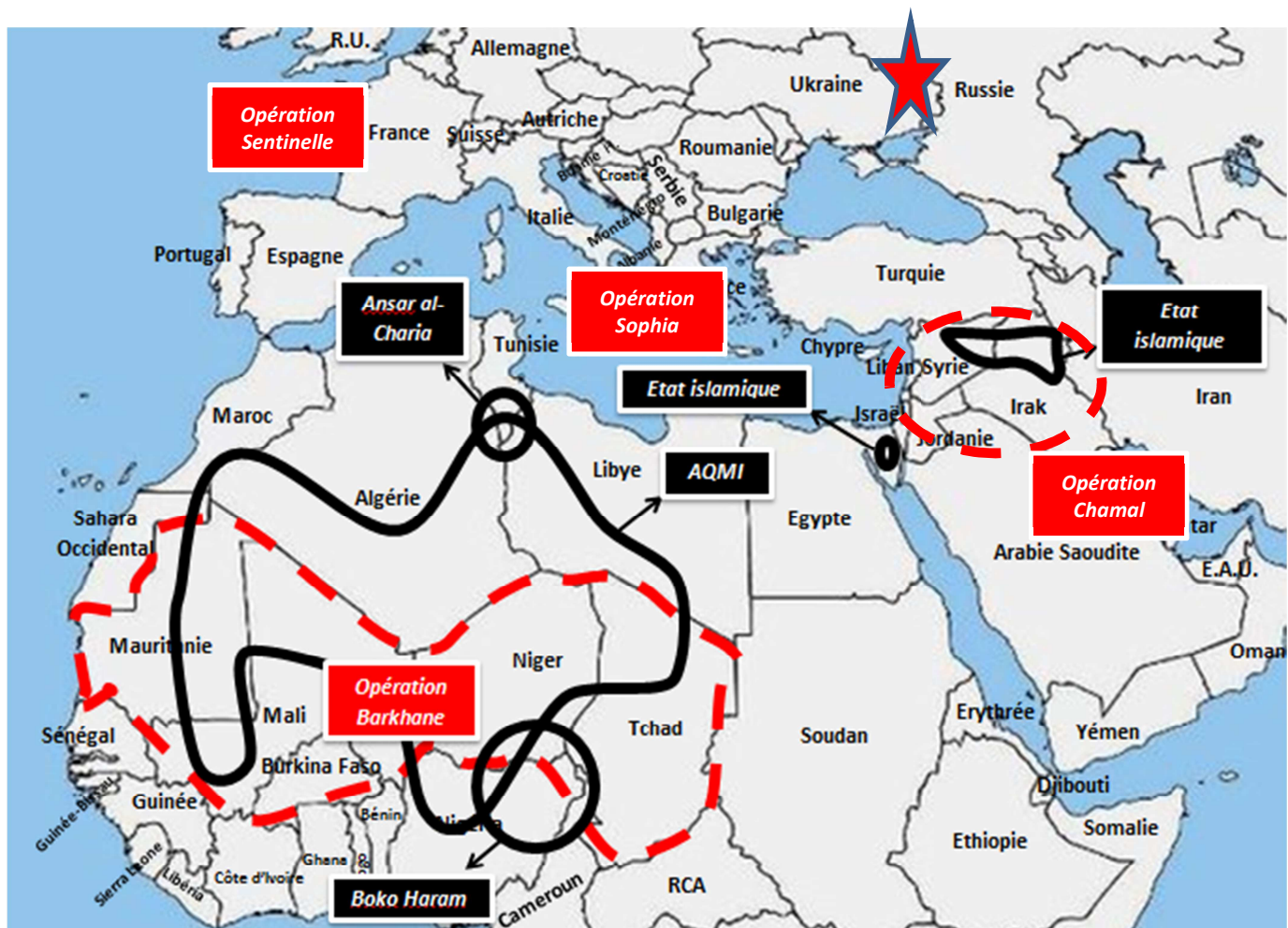
L'absence de stabilité en Libye en fait un couloir privilégié d'immigration vers l'Europe du Sud)

### 3 – Les Evolutions possibles

Si la chute de Mossoul puis de Rakka ne fait pas de doute à moyen terme, la disparition de Daech ne résoudra qu'en partie le problème car l'idéologie persistera et sans doute essaïmera.

Il faudra malgré tout contenir cette expansion, notamment en Algérie et dans les pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale

Tout le problème sera de contrer cette idéologie et il faudra tenir avant de reconquérir les esprits...



### **III/ Audition de Madame Nathalie FAUSSAT, Directrice du Fond de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions**

**Invitée : Mme Nathalie FAUSSAT, directrice du FGTI**

**Rapporteur : M. Jean-François BERTE**

Votre commission Sécurité avait auditionné la Direction du Fonds de Garantie des victimes d'actes de Terrorisme et d'autres infractions (FGTI) en Octobre 2015, c'est à dire un mois avant les attentats du Bataclan.

La recrudescence des attentats en France et dans le monde depuis cette époque et les conséquences qui en découlent pour le FGTI nous ont conduit à demander à la direction de cet organisme de nous faire un point sur les mesures qui ont été prises pour faire face à l'avalanche de réclamations et préserver la solvabilité du système.

Rappelons tout d'abord que, pour ce qui concerne les Français de l'étranger, le FGTI a vocation à indemniser les victimes et leurs ayants droit de nationalité française, des dommages corporels et matériels, résultant d'actes terroristes et d'infractions de droit commun commis en dehors du territoire national.

#### **2015-2016 : deux années épouvantables**

2015 : 7 évènements dont 4 en France et 3 à l'étranger avec 155 personnes décédées, 3418 dossiers ouverts et 56,4 millions d'euros d'indemnités versées

2016 : également 7 évènements dont 3 en France et 4 à l'étranger avec 99 personnes décédées, 2378 dossiers ouverts et 13,6 millions d'euros de prestations réglées.

Ces chiffres cumulés sont à rapprocher du total des dossiers traités depuis la création du FGTI en 1986 jusqu'en 2014, soit plus de 4000 victimes pour un montant réglé de 110 millions d'euros.

#### **La réactivité et l'adaptabilité du FGTI face à l'adversité**

Rappelons que les ressources humaines du FGTI sont communes à celles du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO).

Ceci a permis de mobiliser en priorité les effectifs nécessaires pour faire face à l'avalanche de demandes des victimes des attentats, tout en recrutant des renforts à hauteur des volumes et des urgences constatées à chaque instant.

Par ailleurs, des cellules interministérielles d'aide aux victimes ont été mises en place pour absorber plus rapidement le gros afflux de demandes et dans le cas de Nice, des collaborateurs du FGTI ont pu être dépêchés sur place pour traiter directement les demandes d'un bon nombre de victimes.

Cette organisation a permis de procéder à des règlements d'indemnités dans un délai record d'une semaine après les attentats, mais aussi de refuser quelques dossiers non documentés voire frauduleux...



## **Les impacts financiers**

Le FGTI a pour ressource essentielle un prélèvement forfaitaire sur les contrats d'assurance de dommages aux biens émis en France. Cette contribution fixée par arrêté ministériel a été de 3,30 euros de 2004 jusqu'en 2014 puis a dû être portée à 4,30 euros en 2016 et enfin à 5,90 euros en 2017 soit une augmentation de 79% en deux ans, la loi limitant toutefois cette contribution à 6,50 euros.

Les indemnités versées aux victimes d'infractions de droit commun ayant tendance à se stabiliser, on voit bien que l'impact des attentats terroristes sur la stabilité financière du FGTI reste critique.

## **Les avancées dans la gouvernance et la garantie de pérennité**

Suite aux fortes turbulences subies par le FGTI en 2015 et 2016, le chef de l'État, après avoir créé un Secrétariat d'État pour l'aide aux victimes en février 2016, a annoncé le 19 septembre 2016 la mise en œuvre d'une réforme sur plusieurs aspects, à savoir :

- convention entre l'état et le FGTI par laquelle l'État devient le garant d'ultime recours du FGTI
- simplification de la saisine en particulier depuis l'étranger où la saisine directe devient possible
- préparation d'un livre blanc en partenariat avec le ministère de la justice pour étudier la possibilité d'indemniser les préjudices de type angoisse, attente, inquiétude...

**En conclusion**, nous ferons observer que la France est un des très rares pays à disposer d'un tel système de protection et d'indemnisation, reposant essentiellement sur un principe de solidarité dont peuvent bénéficier non seulement nos compatriotes mais également tous les étrangers présents sur notre territoire.

## **IV / Sécurité des groupes français implantés à l'étranger – Dispositif mis en place par le Groupe Bolloré au profit de ses personnels à l'étranger**

**Invités : M. Grégoire LAPARADE, responsable sécurité – Groupe Bolloré et son adjoint M. Alexandre MERANCIENNE**

**Rapporteur : M. Hervé SEROL**

Dans le cadre de la « Commission de la sécurité, de la protection des personnes et des biens » de l'Assemblée des Français de l'étranger, le Groupe Bolloré a été invité pour intervenir sur le thème de la « sécurité des groupes français implantés à l'étranger ».

Monsieur Ange MANCINI ayant eu un empêchement, la présentation a été animée par le responsable sûreté du Groupe Bolloré, Monsieur Grégoire LAPARADE, et son adjoint Alexandre MERANCIENNE.

Cette intervention a été l'occasion de rappeler la distinction sémantique entre « sûreté » et « sécurité ». Si l'usage confère au terme un sens large, la fonction « sécurité » dans les entreprises, apparue dans les années 1980, vise à prévenir les aléas d'origine accidentelle pouvant représenter un risque pour le salarié dans le cadre de son travail. Ce volet est généralement traité par les départements dédiés, dits QHSE (Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement).

La fonction « sûreté », née dans les années 1990-2000, a pour but d'anticiper et de faire face aux actes malveillants pouvant impacter les actifs humains, matériels voire immatériels (réputation) d'une entreprise. La confusion courante entre « sécurité » et « sûreté » est renforcée par l'existence d'une racine latine commune, *securitas*, et par l'inversion sémantique anglophone (la *security* désignant la « sûreté » française, et la *safety* la « sécurité »).

La protection des intérêts du groupe à l'étranger dans un monde toujours plus incertain et risqué est essentielle pour un groupe protéiforme tel que Bolloré qui, depuis sa création en 1822, a diversifié le spectre de ses activités, de la fabrication de papiers fins au développement de solutions énergétiques en passant par le transport et la logistique, ou encore les médias.

Sur le transport et la logistique à l'international, le groupe fait office de leader en France et en Afrique, et compte parmi les 5 premiers opérateurs logistiques en Europe et les 10 premiers mondiaux. Cette implantation, répartie sur tous les continents, accorde une part importante à l'Afrique, où le groupe est présent depuis 50 ans.

Concernant les secteurs de la communication et des médias, son actionnariat a conduit le groupe Bolloré à devenir avec Havas l'un des premiers groupes européens de communication et de médias.

Les fonctions du département sûreté sont variées et reposent sur 5 axes de travail essentiels : La veille et l'analyse (1), la gestion de crise (2) les audits (3), la politique voyages (4) et l'entretien d'un réseau sûreté (5).

### ***Veille et analyse***

La veille et l'analyse assurés 24/7 relèvent d'une approche proactive visant à évaluer la situation sécuritaire actuelle, réduire les facteurs de risque et aider à la prise de décisions stratégiques. Ce travail donne lieu à la production de comptes rendus et travaux réguliers à destination de la Direction générale et de l'ensemble du personnel selon la priorité, le degré d'urgence et de confidentialité des aspects traités.

### ***Gestion de crise***

La mobilisation des réseaux et moyens pertinents doit permettre de minimiser l'impact d'éventuelles crises, en lien avec les départements concernés (ressources humaines, juridique, direction générale) et permettre la continuité de l'activité.

Dans un monde toujours plus incertain, le développement de la menace terroriste pose de nombreux enjeux pour le département sûreté, sollicité en Afrique (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) mais aussi sur l'ensemble des pays couverts par le groupe (Turquie, Arabie Saoudite, etc.).

Outre les cas de force majeure, le département est aussi impliqué pour la gestion des affaires judiciaires, afin d'accompagner les enquêtes diligentées par les autorités locales. Criminalité de droit commun, fraudes et vols figurent au nombre des cas traités par le département dans le cadre de ses fonctions.

### ***Audits***

Les audits visent à évaluer le niveau sécuritaire des sites du groupe à l'étranger et à remédier aux éventuelles vulnérabilités de ces derniers. La réflexion sur des solutions sécuritaires et des plans d'actions en cas de crise (plans d'évacuation), le recrutement de correspondants sûreté locaux chargés de démultiplier les efforts du département, et la revue des services et prestataires de sûreté (gardiens, escortes, etc.) sont également assurés.

### ***Politique voyages***

Les déplacements de collaborateurs à l'étranger étant fréquents, le département sûreté veille à la bonne organisation des voyages professionnels d'un point de vue sécuritaire, conformément à la responsabilité juridique et pénale de tout employeur quant à l'information et la protection de ses employés. Il en découle un suivi précis du personnel ainsi que la mise en place de procédures strictes quant à l'accueil et aux comportements à adopter à l'étranger.

La sensibilisation des collaborateurs aux mesures de bon sens et aux réflexes à adopter en amont et lors d'un départ à l'étranger – inscription sur ARIANE, etc. – vise à instiller une culture de la sûreté au sein du groupe. Le département sûreté valide par ailleurs, en accord de la Direction générale, l'ensemble des déplacements sensibles après étude de faisabilité et mise en place de dispositifs de protection adéquats.

## **Réseau sûreté**

L'animation et l'entretien d'un réseau de confiance pérenne avec l'ensemble des acteurs de la sûreté est essentiel. La vigilance étant l'affaire de tous, le partage d'informations et de savoir-faire est nécessaire pour la protection de l'ensemble des collaborateurs, toutes nationalités et tous niveaux hiérarchiques confondus.

À cet égard, le département nourrit des relations solides avec l'ensemble du réseau institutionnel français – MAEDI, Ministère de l'Intérieur, MINDEF – et les acteurs contribuant à sa réussite, du centre de crise et de soutien (CDCS) à la Direction de la coopération internationale (DCI) en passant par le réseau des Attachés de sécurité intérieure (ASI) et de Défense (AD). Les réseaux mobilisés par le groupe sont aussi d'ordre privé, qu'il s'agisse des coopérations inter-entreprises (Cindex, CDSE), de l'ensemble des collaborateurs du groupe ou des réseaux personnels.

En constante évolution, le département sûreté du groupe Bolloré est amené à développer l'éventail de ses activités, tant en termes géographiques – ouverture de nouveaux marchés, activités de prospection – qu'au niveau des secteurs concernés par les thématiques sécuritaires (logistique, transport, énergie, communication...).

## **V / Mission Gallice Group à travers le monde, sécurité/sûreté des entreprises et des personnes – Carte « des risques » dans le monde**

**Invités** : M. Gilles SACAZE, Président fondateur Gallice Group et M. Antony MARCHAND, Gallice Group

**Rapporteur** : M. Hervé SEROL

Nous avons auditionné le co-fondateur du Groupe GALLICE, Gilles SACAZE et l'un de ses associés Anthony MARCHAND.

Le groupe GALLICE nous a été présenté avec ses différentes facettes et ses nombreux domaines de compétences savoir et savoir faire.

Intégrateur de solutions et spécialiste de l'ingénierie sûreté, GALLICE France est le fruit d'une association de réseaux et d'expertises complémentaires, réunis pour proposer aux Etats et aux entreprises, une offre globale de services en matière de sécurité des personnes, de sécurité des biens et de sécurité des affaires. Gallice France offre des solutions précises, haut de gamme, construites sur mesure et menées par des experts légitimés par une grande expérience acquise au sein de grandes entreprises et au plus haut niveau des services de l'Etat.

Les collaborateurs sont issus des meilleures unités spéciales des forces militaires (DGSE, GIGN, RAID, SAS) et policières des Etats Européens. Ils bénéficient tous d'une expérience exceptionnelle des missions difficiles, réalisées à l'étranger dans des contextes sécuritaires parfois instables et souvent en grande autonomie.

Ils travaillent dans différents secteurs encadrés les ESSD (Entreprises de services de sécurité et de défense). Le Groupe Gallice intervient non seulement auprès des institutions publiques et parapubliques internationales mais aussi pour des groupes industriels (CAC 40, PME...).

Leur mission de conseil, formation, intervention dans divers domaines par exemple; l'intelligence économique et à la protection du patrimoine matériel et immatériel de l'entreprise.

Leur intervention en appui et conseil pour les entreprises au travers d'études complexes et de missions d'investigation visant à les prémunir des actes indécents ou malveillants de toute nature, ou à les contrer (contrefaçons, fraude, veille commerciale et stratégique sensible, réputation et moralité). Dans le domaine de la recherche technique, le groupe effectue des Opérations de Sécurité Electronique (dépoussiérage), des tests de vulnérabilité des réseaux informatiques et des audits visant à renforcer la sécurité des infrastructures et des personnes qui s'y trouvent.

De même, Gallice insiste sur le fait que leur mission est toujours conduite dans le respect des lois.

Gallice a su, lors de cette audition, vulgariser et démystifier son cœur de métier souvent mal connu et sujet à fantasme.

Dans le cadre de l'organisation et de la maîtrise des risques, ils interviennent sur différents points :

- Intégration de la sûreté et de la sécurité aux processus globaux de management de l'entreprise
- Elaboration de politiques sûreté / sécurité
- Mise en place d'outils de prévention et de gestion de crise
- Cartographie des risques (qui est réalisée en intégrant des critères spécifiques ; leurs différentes cartes sont en accès libre)
- Ingénierie sûreté
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Elaboration de solutions intégrées
- Elaboration d'outils de pilotage de la sûreté et de la sécurité
- Elaboration de schémas directeurs ou de plans d'actions sûreté et sécurité

Gallice intervient aussi dans le domaine de la sûreté des personnes (déplacement de cadres sur des zones à risques) et des biens (exemple la sécurisation d'un bâtiment de l'US NAVY au mouillage à Marseille), de manière ponctuelle ou constante.

Concernant la sécurité des biens, une collaboration étroite est mise en place avec tous les acteurs et tous les intrants d'un projet.

***Garantir la sûreté des biens***, c'est donner aux entreprises et aux hommes qui les composent les conditions optimales de vie pour mener à bien leur mission, quel que soit l'environnement, familier ou, au contraire, hostile.

- *Identification et évaluation des risques*
- *Tests de vulnérabilité*
- *Déploiement de systèmes de protection et de surveillance*
- *Equipes cynophiles spécialisées, notamment dans la détection d'explosifs*
- *Management opérationnel en environnement hostile*
- *Identification et évaluation des risques*
- *Recherche, audit et mise en place de Security Managers*
- *Détachement d'équipes spécialisées*
- *Pilotage de l'activité et évaluation permanent du risque*
- *Contact permanent des équipes opérationnelles avec « la base arrière » du groupe*
- *Assistance à la conception des infrastructures (villes, quartiers, bâtiments, stades, aéroports, usines...)*
- *Concept général de sûreté/sécurité de votre ville intelligente ou de votre bâtiment intelligent*
- *Politique de sûreté/sécurité globale (réseaux, infrastructures, personnes...)*
- *Apport de l'expertise sûreté/sécurité dans l'équipe de projet*
- *Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée*

Cette entreprise propose son expérience et ses compétences du contrôle de l'environnement en étant capable de le qualifier et d'apporter la réponse adéquate à des situations parfois compliquées tout en intervenant parfois en amont pour élaborer des solutions intégrées dans un souci d'optimisation des dépenses de sécurité.

Enfin Gallice propose, au-delà de ses actions au profit entreprises, des actions au profit des états.

Réalisant l'essentiel de son activité à l'international, GALLICE est engagée au profit des États auxquels elle fournit des prestations d'ingénierie, de conseil et de formation. Ses domaines d'expertise sont : les forces de l'ordre et de sécurité, les forces de défense, les unités de protection de l'environnement et des Eaux et Forêts, les douanes, les services de santé, les cellules de gestion de crise, etc.

Les gouvernements qui sollicitent GALLICE ont clairement identifié l'intérêt de faire appel à des prestataires privés dans le domaine de la formation et mettent en concurrence des sociétés internationales.

Les prestations de GALLICE renforcent l'image et la souveraineté des États qui en bénéficient. Elles complètent, le cas échéant, l'apport des coopérations bi ou multilatérales. Ils interviennent sur les domaines suivant :

- contre-terrorisme
- Gestion de grands événements dans des contextes particuliers
- Mission de police (maintien de l'ordre, sécurisation urbaine)
- Gestion de crises criminelles
- Action de l'Etat en mer
- Veille et actions stratégiques
- Protection de l'environnement, du territoire et des frontières
- Services médicaux et de santé
- Incendie et secours à personnes
- Protection des Hautes Personnalités
- Cynotechnie NEDEX
- 

Le savoir faire de ce groupe Français nous montre, s'il en était besoin que les liens sur des domaines sensibles entre le monde de l'entreprise, les Etats et leurs entités sont de plus en plus importants et vitaux en termes de sureté malgré une concurrence parfois rude dans ce secteur d'activité.

## **VI/ Rôle des médias dans les pays en guerre ou en conflit – Relation entre information et sécurité de nos concitoyens.**

**Invitée : Mme SARAGOSSE, Présidente directrice générale France Médias Monde**

**Rapporteur : Mme. Catya MARTIN**

Audition de Marie-Christine Saragosse, Président directeur général de France Médias Monde (FMM),

FMM est une société nationale de programme créée le 4 avril 2008 pour superviser et coordonner les activités des radios et télévisions publiques détenues par l'Etat Français et ayant une diffusion internationale.

FMM regroupe France 24, RFI, Monte Carlo Doualiya (MCD) et a une participation dans TV5 Monde. Sa mission est de contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue française, des cultures françaises et francophones ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde.

Mme Saragosse était accompagnée de Mr Jean-Christophe Gérard, en charge des questions de sureté de FMM et plus particulièrement de tout ce qui touche à des actes malveillants notamment vis à vis des agents victimes de menaces mais aussi la sureté des bâtiments à Paris.

### **Cyber sécurité et réputation du groupe.**

Mr Gérard a expliqué à la commission les différentes mesures mises en place par FMM pour assurer la sécurité de ses journalistes et employés dans les différentes zones à risque.

Une préparation des missions à l'étranger est effectuée systématiquement avec des études de travail qui sont faites sur le terrain, et aussi des formations des journalistes envoyés dans ces zones (dangers liés aux situations dégradées, meeting politiques...).

Mme Saragosse a souhaité faire un tour de table pour connaître les éventuelles mises en danger, dues à la diffusion d'informations via les médias, de français établis dans des zones sensibles.

La PDG de FMM a insisté sur l'importance des mots et du vocabulaire utilisé par les journalistes. La terminologie utilisée pour les messages et informations diffusés sur les antennes, reste extrêmement importante. C'est pour cette raison que le groupe FMM a décidé d'utiliser le vocabulaire de l'ONU ou, à défaut, celui du MAEDI, dans ses communications. Reste les interventions faites en « direct » où les propos des intervenants échappent de fait aux journalistes.

Mme Saragosse précise que sa rédaction dispose aujourd'hui d'une charte déontologique avec la création d'un comité pour l'indépendance, le pluralisme et l'honnêteté des médias. Ce comité peut être saisi par tous sur des questions d'indépendance.

Il a été également rappelé que les journalistes sont aussi en danger dans ces zones, certains en sont morts. Dans certains pays les chaînes du groupe apparaissant comme la voix de la France.



Mme Saragosse explique qu'elle est très attentive aux questions de sécurité des Français dans les zones sensibles, n'hésitant pas à faire annuler des émissions si la diffusion peut mettre en danger des populations. RFI, une des chaînes du groupe, est utilisée par les autorités pour diffuser des messages de sécurité ciblés, dans le cadre d'évacuation des populations.

Aujourd'hui FMM est une des cibles dans certaines zones de dangers recevant un grand nombre de menaces. Bien que prudent sur les terminologies et le vocabulaire utilisés dans leurs reportages, le groupe est très attentif et prudent mais reste avant tout une source d'information primordiale pour certains pays.

## **VII / Entrevue avec Monsieur DANJEAN**

### **Rapporteur : M. Geoffrey PARTY**

Le jeudi 9 mars 2017, les membres de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens a eu l'opportunité de déjeuner avec l'Eurodéputé Arnaud Danjean, qui ne pouvait pas se rendre disponible pour pouvoir être auditionné avant le jeudi 9 mars, ce qui lui a permis de prendre connaissance des attributions de la sous-commission de sécurité et de défense du parlement européen, dont le député a été le président entre 2009 et 2014.

Cette sous-commission a avant tout un rôle consultatif, les états gardant à leur niveau les prérogatives quant à la défense. Elle recueille les informations et tend à favoriser la coordination au niveau Européen.

Monsieur Danjean a également pu sensibiliser les membres de notre commission sur la fracture géographique au sein de l'Union Européenne autour de laquelle certains états sont focalisés sur la menace à l'Est de l'Europe, en l'occurrence les pays de l'ancien bloc de l'Est et les pays voyant le principal péril comme venant du sud de la Méditerranée.

Cet antagonisme paralysant, dans une certaine mesure, l'action européenne de défense. Si le cadre de l'entrevue n'était pas celui d'une audition, il a permis de préparer le travail futur de la commission sur la question de l'Europe dans le dispositif de sécurité des Français de l'Etranger.

La commission pourrait se déplacer à Bruxelles afin d'initier, sur la proposition de Jean-Louis Mainguy, et en collaboration avec l'eurodéputé, une réactivation de l'accord de Paris. Cet accord, adopté sous l'égide de l'AFE en 2008 prévoyait, en plus de la création d'une Assemblée des Européens de l'Étranger, la création d'un fond de solidarité pour les victimes européenne vivant hors-d'Europe.



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session

Paris, le 10 Mars 2017

**Résolution de la  
Commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

**Résolution : SEC/R.1/17.03**

**Objet : Conseils Consulaires en formation sécurité**

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu le décret 2014-144 du 18 février 2014,

- ❖ l'article 7 alinéa D régissant les attributions des Conseils Consulaires en matière de Sécurité,
- ❖ et l'article 5 précisant que le Conseil Consulaire est informé de la situation locale et des risques spécifiques auxquels pourrait être exposée la communauté française ainsi que du plan de sécurité,

**Considérant :**

- ❖ que l'application de ces deux articles n'est pas systématique,
- ❖ l'augmentation généralisée des risques sécuritaires.

**Demande :**

- que le président du Conseil Consulaire de chaque poste organise deux fois par an un Conseil Consulaire en formation sécurité pour une analyse de la situation sécuritaire de la circonscription et un débat sur les mesures envisagées,
- que les Conseillers Consulaires soient informés de façon systématique de toutes les mesures nouvelles prises par le poste dans le domaine de la sécurité.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
<u>UNANIMITÉ</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session

Paris, le 10 mars 2017

**Résolution de la  
Commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

**Résolution : SEC /R.2/17.03**

**Objet : Réévaluation périodique du dispositif d'îlotage**

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

**Considérant :**

- ❖ l'évolution du nombre et de l'implantation des français résidant hors de France,
- ❖ que la taille des îlots doit rester raisonnable au regard de la tâche bénévole dévolue aux chefs d'îlots.

**Demande :**

- une réévaluation, au moins tous les trois ans, du découpage des îlots en y associant les Conseillers Consulaires,
- une réévaluation simultanée de l'aptitude des chefs d'îlots à remplir pleinement leurs missions.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
<u>UNANIMITÉ</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'Étranger  
26ème session

Paris, le 10 mars 2017

**Résolution de la  
Commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens**

**Résolution : SEC /R.3/17.03**

**Objet : Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres Infractions (FGTI)**

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

**Considérant :**

- ❖ Le manque d'information de certains postes concernant la procédure de saisine de cet organisme,
- ❖ La possibilité d'être indemnisé par ce fonds pour des dommages résultant d'actes de terrorisme ou d'infractions de droit commun à l'étranger.

**Demande :**

- qu'une communication spécifique soit adressée à cette fin à l'ensemble des postes ainsi qu'à l'ensemble des Conseillers Consulaires.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
<u>UNANIMITÉ</u>	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		